



Prenez gare!
Votre statut va changer
et vos accès
aux technologies de l'information (TI) aussi

La retraite et d'autres changements de statut, comme la fin d'une nomination comme professeur associé, modifie l'accès de certains de vos services informatiques. Vous n'aurez plus tous les privilèges que vous possédez et que vous utilisez couramment. Vous recevrez des messages explicatifs à cet effet de la part des TI.

L'objectif de ce document n'est pas de se substituer à ces messages ou aux documents plus détaillés mis à votre disposition par les TI et la Direction des ressources humaines. Nous désirons plutôt rassembler certaines de ces informations pour vous préparer à cette transition.

Le premier document à consulter est le [*Guide des services informatiques offerts au personnel retraité de l'Université de Montréal*](#). Vous pouvez consulter la liste des privilèges que vous conserverez. En plus des conseils techniques utiles, la section 9 précise les privilèges que vous allez garder, à savoir :

- Le compte SIM
- Le service de courriel institutionnel : Il correspond au service de courriel sous Office365.
- L'adresse de courriel institutionnelle : Elle correspond à l'adresse de courriel qui permet à l'UdeM de communiquer avec ses membres (prenom.nom@umontreal.ca).

Vous aurez aussi accès au Service de soutien des TI par téléphone (514-343-7288) (#2 employé / retraité) et par clavardage.

Sans action de votre part, les autres privilèges ne seront plus disponibles. Notez qu'avec la retraite, **vous n'aurez plus accès à la suite Microsoft Office 365** (Word, Excel, Powerpoint, Teams, OneDrive, et plusieurs autres), avec laquelle vous êtes sans doute familier.



[Un tableau comparatif](#) peut vous aider à mieux visualiser l'incidence d'un changement de statut sur l'accès à Office 365. Notez qu'avec le changement de statut, **vous n'aurez plus accès à OneDrive.**



Vous recevrez un message, provenant des TI, un mois avant le changement de statut et ce message sera répété plusieurs fois (voir section 10 du [Guide](#)).

Entre autres éléments importants, vous pourrez y lire :

« Afin d'éviter tout désagrément engendré par votre changement de statut, assurez-vous d'effectuer une sauvegarde de vos données sur un autre support [que OneDrive], et ce, avant la date d'inactivation des services affectés. »

Il est donc essentiel, bien avant la date du changement de statut, de transférer les documents que vous désirez conserver de OneDrive vers un autre support, comme votre ordinateur ou un disque externe.

ATTENTION : Même si vous avez l'intention de demander que vos privilèges soient reconduits (voir plus bas) ou si vous êtes éligible au statut de professeur associé, il est essentiel de faire cette sauvegarde parce que les délais de traitement de votre demande peuvent occasionner un « désagrément » (une perte de privilèges) pendant une certaine période.

Au moment du changement de statut, vous avez plusieurs possibilités :

- Si vous avez l'intention de continuer vos activités de professeure ou professeur de l'Université de Montréal et que vous avez toujours besoin de certains privilèges, vous pouvez faire une demande circonstanciée à cet effet. Une telle demande est faite par une personne responsable de votre unité à l'aide du [formulaire d'aide en ligne](#). Voir la section 9 du [Guide des services informatiques offerts au personnel retraité de l'Université de Montréal](#).
- Vous pouvez par ailleurs décider d'obtenir sur le marché certains services utiles pour vos nouveaux projets de retraite. Des solutions de rechange intéressantes existent pour les collègues qui choisissent d'autres activités lors de leur retraite. Voir le document : [Alternatives multilingues à la suite Microsoft Office](#).